

Compte-rendu du Conseil d'Établissement
Jeudi 6 février 2020 (voté au CE du 01.06.2020)

Membres présents :

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur Patrick COMOY, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, excusé et remplacé par Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de coopération éducative
- Madame Florence PASQUIERS, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'éducation
- Madame Hélène PPATHANASSIOU, Directrice-Adjointe du collège SH
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-Adjointe du lycée SH

- **Personnalités invitées**

- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Madame Céline PENDARIES, Consule Générale de France à Athènes
- Monsieur Alkis LORANTOS, Vice-Président du CVC SF
- Monsieur Jean-Jacques LASVALADAS, représentant des parents (APE-SF)

- **Membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS**

- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1^{er} degré (SE-UNSA)
- Madame Annie TERZIAN, représentante des enseignants du 1^{er} degré, suppléante
- Madame Lise APELBAUM, représentante des enseignants du 1^{er} degré (SNUIPP-FSU)
- Madame Céline REDON, représentante des enseignants du 2nd degré
- Monsieur Gilles PORTIER, représentant des enseignants du 2nd degré (SNES-FSU), suppléant
- Madame Anne RACAPE, représentante des enseignants du 2nd degré (SNES-FSU), suppléante
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Monsieur Georges GEORGANTAS, représentant des enseignants de la section SH
- Monsieur François VIDECOQ, représentant des personnels ATOSS
- Madame Anne-Christine DENJEAN, représentant des personnels d'éducation

- **Membres élus représentant les parents d'élèves-élèves**

- Monsieur Gilles GAMBADE, représentant des parents (APE-SF)
- Madame Anne-Sophie VLACHOU-LAMBLIN, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Theofanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF), suppléant
- Madame PAPANIKOLAOU Nafsika, représentante des parents (SH)
- Madame Mari LAVRENTIADOU, représentante des parents (SH)
- Monsieur Jacques-Yves LASVALADAS, représentant des élèves (lycée SF)
- Monsieur Dimitri NELAI, représentant des élèves (collège SF)
- Melle Marianna SPILIOTAKI, représentante des élèves (lycée SH)

Membres absents et excusés :

- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Monsieur Basile DELIVORIAS, Conseiller Consulaire
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Monsieur Amadou DIALLO, Vice-Président du CVL SF
- Madame Catherine VALLET, représentante des parents (APE-SF)
- Melle Feï ARAZ, Vice-Présidente du CVC SH
- Monsieur Mario GAROFANO, Vice-Président du CVL SH
- Melle KAKKOU Nikolina, représentante des élèves (collège SH)

Le quorum étant atteint (26 votants), M. GANIER, Proviseur, déclare ouvert le 2ème Conseil d'Établissement de l'année scolaire 2019-2020 à 17h40.

Présentation de l'ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du CE du 27 novembre 2019
2. Voyages pédagogiques (vote)
3. Calendrier scolaire 2020-2021 (vote)
4. Parcours linguistique (avis)
5. Carte des emplois (vote)
6. Structure pédagogique à la rentrée 2020 (information)
7. Questions diverses

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et Mme Nora ATHANASIOU est nommée secrétaire de séance.

M. PORTIER, enseignant, souhaiterait que conformément aux textes le secrétariat de séance soit bicéphale : un membre de l'administration et un représentant des parents, des enseignants et des élèves en alternance. La Direction souhaite vérifier le texte et refuse.

2. Approbation du compte-rendu du CE du 27/11/19

Le compte-rendu est adopté après ces modifications :

Mme PASQUIERS intervient pour signaler qu'elle va procéder à une modification pour clarification des termes utilisés dans le compte rendu initial et qui traitent de l'augmentation salariale. Ainsi, page 10 du compte-rendu, il faut supprimer « L'augmentation des salaires de 4% représente un surcoût pour l'établissement de 300000€ ». Il convient en revanche de rajouter après « seront augmentés de 4% », « (ce qui représente un surcoût pour l'établissement de 110000€, la totalité de la masse salariale augmentant de 300000€ (hors section hellénique), en raison des embauches, du GVT et de l'augmentation des salaires) ».

Ainsi le compte-rendu ne laisse plus entendre ni ne prête à confusion que l'augmentation de 4% entraîne une augmentation de 300 000€.

Votes pour : 25/26 - Votes contre : 1/26 - Abstention-s : 0/26

3. Voyages scolaires

Trois voyages scolaires sont mis à l'étude en marge de la commission voyage. Ce sont des actions pédagogiques qui ont été proposées tardivement, mais que la direction ne souhaite pas pour autant empêcher. Ils sont donc soumis à l'approbation du Conseil d'Etablissement afin que les engagements puissent avoir lieu.

Mme PASQUIERS procède à la description des programmes respectifs pour ces voyages scolaires.

M. VIDECOQ, infirmier, souhaite préciser que pour des voyages éloignés tel que le voyage en Normandie, il convient de prendre en compte le coût carbone du déplacement et qu'en conséquence, même si le coût du séjour est un peu plus cher, il est préférable de le planifier pour un temps long afin de « rentabiliser » pédagogiquement la production carbone du voyage.

- **Classes transplantées à Eglise** : 4 classes de CM2 + Classe CM1/CM2 – 250€ peut être revu à la baisse si une vente de gâteaux lors du carnaval de l'APE

Votes pour : 25/26 - Votes contre : 1/26- Abstention-s : 0/26

- **Météora** : Toutes les classes de 1^{ère} - vendredi 13 mars (après les cours) au lundi 16 mars (soir) - 230€

Votes pour : 24/26 - Votes contre : 0/26 - Abstention-s : 2/26

- **Plages du débarquement en Normandie** : pour les 5.1 OIB - 9 au 12 juin - 690€

Votes pour : 23/26 - Votes contre : 0/26 - Abstention-s : 3/26

4. Proposition de calendrier scolaire 2020/2021, vote :

Le calendrier a été présenté à M. KEREBEL, IEN, qui était dans l'établissement la semaine précédente et qui est celui qui valide et transmet les calendriers à l'AEFE.

La fourchette est de 864 heures à 936 heures. Avec 916 heures travaillées proposées sur le calendrier l'établissement ne s'expose pas à une critique sur le volume horaire.

Suite à la proposition du Conseil d'Ecole, une discussion est engagée sur les 3 derniers jours de l'année scolaire, la dernière période étant particulièrement longue. M. RAPP rappelle que l'IEN a souligné que nous étions déjà en fourchette basse. De plus, l'établissement de Thessalonique, avec lequel nous devons nous harmoniser, finit le 30 juin. M. GANIER ne pense pas que nous serons entendus sur les arguments avancés. Mme LEBON, souligne que la différence ne serait que de 2h travaillées de moins et que nous pourrions tenter de présenter cette proposition au risque d'être retoqués par l'IEN. Mme VLACHOU-LAMBLIN soutient les arguments avancés par le 1^{er} degré.

M. GANIER rappelle avoir échangé avec M. KEREBEL sur ce sujet et sur l'opportunité de couvrir les congés de Noël afin d'éviter la réouverture de l'établissement pour un jour. Il propose donc de chômer le vendredi 8 janvier afin d'éviter d'une part la remise en route des énergies pour une seule journée de cours et d'autre part ne pas s'exposer inutilement à un absentéisme prévisible. Expliquant que les trois jours souhaités à la fin de l'année scolaire ne feraient qu'anticiper d'autant la démobilisation des élèves sur la semaine précédente, il ne retient pas cette proposition du Conseil d'Ecole. Il propose de mettre au vote le calendrier initialement proposé (vendredi 8 janvier chômé et arrêt des cours le 30 juin).

Votes pour : 12/26 - Votes contre : 8/26 - Abstention-s : 6/26

M. GANIER présente ensuite, pour information, un calendrier scolaire sous l'angle pédagogique avec le découpage des trimestres, la semaine d'orientation, la période d'ouverture de PARCOURSUP, les périodes d'examen, les rencontres parents/professeurs avec les propositions des enseignants qui seront prises en compte, la période des échanges ADN AEFÉ, le bac blanc qui sera peut-être avancé.

5. Parcours linguistiques

M. GANIER présente les différents parcours proposés au LFHED. Il rappelle que ces « parcours langues » sont l'ADN de la politique de l'AEFE au sein du réseau et qu'ils traduisent à l'échelle de l'établissement la volonté que deux cultures se rejoignent.

Dans le 1^{er} degré, le grec est enseigné de la PS au CM2 et l'anglais (qui a pris une part des heures de grec moderne préconisées par le Ministère de l'Education grecque) du CP au CM2.

- EMILE : Dispositif qui permet l'enseignement en langue étrangère d'une matière intégrée en langue étrangère. Le domaine ainsi enseigné en grec n'est pas figé sur une discipline mais peut changer. On enseignera ainsi aussi bien de l'histoire, que des mathématiques ou des actions premiers secours dès lors que l'intervenant le fait en grec.

- GREC+ : Parcours renforcé en grec dès le CP et le choix d'intégrer la SF ou la SH à la fin du primaire pour entrer au collège. M. GANIER rappelle les exigences de niveau de langue respectives en fin de cursus. Les enseignants du 1^{er} degré soulèvent la question de pouvoir arrêter ou démarrer ce parcours en cours de cursus. Mme PAPANIKOLAOU s'interroge sur le destin de ce dispositif et M. GANIER confirme qu'il sera maintenu. M. RAPP précise la fatigabilité induite par les 30h hebdomadaires (9h de grec). Le dispositif étant une expérimentation, il convient de le poursuivre sur au moins une cohorte et permettre à d'autres familles d'y entrer dès le CP.

Mme REDON demande si la langue du pays hôte pourrait être revalorisée dans le secondaire aussi par exemple par la création d'un groupe de GLE supplémentaire pour les débutants où les écarts sont importants. M. GANIER, conscient que la recherche de propositions affinées pour l'enseignement des langues serait idéale, rappelle les contraintes de budget et d'espaces qui demandent aussi à faire des choix rationnels.

Dans le 2nd degré SF

OGALCH : 2 à 3 heures de grec moderne en plus et une discipline en grec au collège

SIB/OIB : 3h + 2h d'anglais et 4h de discipline en anglais au collège (SIB), pour le lycée 3h d'anglais, 4h de littérature en Anglais et 4h d'histoire en anglais (OIB)

Concernant la DNL grec en 1^{ère} et en Terminale, l'AEFE a donné son accord. L'établissement doit étudier la question du financement et du niveau inégal des élèves dans cette langue. Les discussions se poursuivent avec les enseignants concernés.

Dans le 2nd degré SH

Au collège en SH : LV1 français (5h) + 4 DNL en A', 6h + 3 DNL en B', 6h +2 DNL en G' et 3h d'anglais en LV2

Au lycée en SH : LV1 français (5h) + en A' et 1h d'anglais en LV2, 6h en B', 1h en G' et 2h d'anglais en cours d'option

Départ de Mme Mari LAVRENTIADOU, le nombre votants passe à 25.

6. Carte des emplois de résidents et d'expatriés

- Nomination d'un EEMCP2
- Recrutement d'un PE Résident (CCPL)

- Recrutement d'un professeur d'HG Résident (CCPL)
- Recrutement (à confirmer) d'un professeur d'anglais Résident (CCPL)
- Nomination d'un EEMCP2
- Recrutement d'un professeur en contrat local (à confirmer)

Le SNES FSU demande à lire une motion pour la création d'un poste de résident profilé HG OIB et la soumettre au vote. M. GANIER aurait aimé être approché en amont du Conseil d'Etablissement pour que la motion soit formulée de manière plus audible par l'AEFE sans rappeler les moments difficiles liés aux décisions du passé.

Le SNES FSU rappelle l'urgence de la création de ce poste sans aucune volonté de froisser l'agence. M. GANIER pense qu'il serait maladroit de demander des créations de postes alors que nous venons d'obtenir l'arrêt des suppressions de postes de résidents au LFH. Il précise néanmoins qu'il comprend l'opportunité d'associer à la Section OIB un poste de résident d'histoire-géographie qui assure le double niveau de compétence si difficile à trouver en ressource locale.

La discussion s'oriente alors sur une reformulation de cette motion.

Votes pour : 14/25 - Refus de prendre part au vote : 4/25 - Abstention-s : 7/25

7. Structure pédagogique à la rentrée 2020

M. GANIER annonce la structure prévisionnelle dans le secondaire SF avec 4 divisions par niveau sauf en 1^{ère}, où dans la continuité de la structure actuelle il y aura 3 divisions issues de la classe de 2^{nde}.

M. RAPP annonce la structure prévisionnelle dans le primaire avec des effectifs montants assez proches de ceux existants en soulignant la très forte demande de nouvelles admissions en CP.

8. Questions diverses

M. VIDECOQ souligne l'augmentation des effectifs et l'augmentation du nombre de passages à l'infirmerie liées selon lui au stress, au manque de sommeil. Il demande une réflexion sur le partage de l'espace et la gestion des temps hors cours.

Les parents soulèvent des problèmes de lenteur de communication avec la Direction, certains professeurs et parfois la vie scolaire. Ils demandent à être informés à nouveau des préavis de grève connus. M. GANIER rappelle que seuls les enseignants du primaire doivent informer de leur intention en matière de grève ; pour les enseignants du secondaire le constat de présence des enseignants doit être fait à chaque heure ce

qui mobilise déjà beaucoup de temps. Il faut également rendre compte de cet état de présence à l'Agence pour l'informer de l'ampleur du mouvement social sur l'établissement.

Les parents demandent aussi si l'information sur les nouvelles demandes de bourse a été communiquée par l'établissement. L'information est à jour sur le site de l'établissement. Madame la Consule rappelle que cette information a été mise en ligne sur le site du Consulat.

L'APE fait remonter que selon des parents de 1^{ère}, les examens de la réforme coûteraient plus chers, ce qui se répercuterait sur les écolages. Mme PASQUIERS répond que les tarifs sont restés inchangés.

Sur la question des corrections des E3C, M. MINEUR explique le fonctionnement des copies anonymées, corrigées par les enseignants de l'établissement. Seuls les copies d'italien, allemand et espagnol sont échangées entre les enseignants de la zone.

Sont ensuite soulevées les stratégies d'évitement des évaluations couvertes par les familles. Mme ATHANASIOU et M. MINEUR rappellent que les enseignants en tiennent compte dans les évaluations qui sont étudiées attentivement par les établissements de l'enseignement supérieur. M. GANIER est interpellé sur la sévérité qu'il a promise face à ces pratiques. Il réitère que si des élèves lui sont signalés, convaincus d'évitement, il les recevra en entretien.

Les parents demandent si la correction des erreurs de PARCOURSUP pourrait être gérée différemment. M. MINEUR précise que la gestion par le secrétariat du Proviseur-Adjoint reste la plus efficace.

Le représentant des lycéens déplore l'impossibilité d'accéder à PRONOTE pendant les vacances. M. MINEUR explique qu'il y a eu une mise à jour d'INDEX EDUCATION pendant les vacances de Noël mais que le logiciel fonctionne normalement ce qui est confirmé par les enseignants.

Les parents demandent où en est la lettre à la Mairie pour demander des aménagements de voirie aux abords de l'établissement. M. GANIER répond qu'elle est rédigée et qu'elle sera envoyée agrémentée de photos appuyant nos propos.

Sur la question du risque de chutes de plaques sur la façade, la société VINCI préconise une sécurisation par des auvents ou une reprise de travaux payante pour sécuriser les acrotères en partie basse des façades. Le système de fixation de VINCI ayant été breveté, les représentants de VINCI en concluent que cette reprise de travaux sur le système de parement actuel ne pourrait se faire que par leurs soins pour être garantie. M. GANIER et Mme PASQUIERS poursuivent le travail de sécurisation déjà engagé et attendent une offre de l'entreprise VINCI dans ce domaine.

Sur la question sur les travaux d'extension, Mme VLACHOU-LAMBLIN demande confirmation d'un projet de création d'un autre établissement. M. GANIER répond qu'il continue de travailler à la question de la création de nouveaux espaces indépendamment des perspectives de développement par l'AEFE des homologations d'écoles partenaires à l'horizon 2030. Aucune option n'est arrêtée à ce jour, aucune option n'est écartée non plus. Il indique également qu'une commission « travaux d'extension » sera créée à laquelle les parents seront invités à participer. M. GANIER indique qu'il est également en attente d'un rapport d'expertise sur des aménagements dans l'enceinte du lycée et qu'il prospecte également pour des possibilités d'extension sur les terrains alentours.

Pour conclure, M. GANIER informe les familles que des épreuves de baccalauréat auront lieu le 5 juin, jour initialement annoncé férié dans le calendrier voté en 2019. Des personnels seront donc mobilisés pour assurer le bon déroulement des épreuves.

M. GANIER clôt la séance à 21h20, remercie tous les participants et les invite à une petite collation.

PV rédigé par Mme ATHANASIOU, CPE

La secrétaire de séance
Nora ATHANASIOU

Le Proviseur, Président du CE
Damien GANIER